

TAÏ-CHI-CHUAN

Pratique autorisée

Ce qu'il faut savoir:

- Respect de l'ensemble des dispositions d'état évoquées dans le « GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DE REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET GUIDE PAR DISCIPLINE »
A lire très attentivement.
- Prendre connaissance des dispositions municipales.
- Dans le respect de ses conditions vous restez assuré par l'assurance APAC.

A faire:

Pratique en extérieur et 4m² par personne.

Tenir un registre des participants.

Exercices autonomes sans correction posturale.

Pratiques responsables par petits groupes autonomes dit « en cascade ».

Informez les participants d'un éventuel traçage pouvant entraîner la quatorzaine de la personne et de ses proches.

Ce qui est interdit:

- La pratique en salle.
- Les contacts interpersonnels.
- L'échange, le partage ou la transmission d'un matériel quelconque.
- L'utilisation de vestiaires.
- Plus de 10 pratiquants par séance encadrement inclus.
- La pratique des armes en plein air.